

BEEFP - Numéro 87-112

Québec (Québec)

Caserne Saint-Louis

Complexe du Club de la garnison

La caserne Saint-Louis, rare exemple de bâtiment de milice antérieur à la Confédération, a été construite en 1856 pour servir de dépôt d'armes provincial et de hangar de matériel d'artillerie à Québec. Le bâtiment a été agrandi vers 1860, et en 1887 il était transformé en étable et dortoirs. Il sert maintenant de centre administratif au Corps royal du génie canadien. Le ministère de la Défense nationale est le gardien du bâtiment. Voir le rapport de recherche 87-112 du BEEFP.

Raisons de la désignation

La caserne Saint-Louis a été désignée édifice reconnu à cause de ses liens historiques et de sa contribution à l'environnement urbain.

Le bâtiment est l'un des rares souvenirs tangibles de l'acceptation graduelle par le Canada de la responsabilité de sa propre défense militaire, avec le retrait des troupes britanniques. Construite à la suite de l'adoption des Militia Acts de 1846 et 1855, qui prévoyaient le recrutement au pays, la baraque était conçue pour la garde des armes de l'artillerie volontaire de Québec et plus tard des compagnies volontaires de carabiniers. Le bâtiment a été transformé en 1887 pour accommoder les besoins de la Royal School of Cavalry.

Les deux ailes du bâtiment, d'une longueur combinée de plus de 200 pieds, apportent une importante contribution au maintien de la présence urbaine du club de la garnison dans ce secteur du vieux Québec.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de ce bâtiment s'exprime dans les trois façades visibles de l'aile initiale de 1856 et dans la façade est de l'aile ajoutée vers 1860.

L'aile de 1856 est une structure de deux étages avec toit à pignon, construite de moellons bruts en assise. L'étage inférieur de la façade sud a été masqué par de récents changements du niveau du sol sur l'emplacement. L'aile de 1860 est construite de brique, et toutes les façades sauf celle de l'est sont cachées par les immeubles voisins. C'est le travail de maçonnerie qui confère aux façades leur intérêt historique et leur impact urbain actuel. On y retrouve les traces de l'évolution du bâtiment dans les signes de réparations et d'éléments de remplissage, et il faudrait conserver ces ouvrages dans leur état actuel, en effectuant les travaux nécessaires de réparation et de rejointoiement. Les portes et fenêtres de bois qui subsistent devraient également être conservées. Si une recherche historique détaillée devait révéler de façon probante

BEEFP - Numéro **87-112**

Québec (Québec)

Caserne Saint-Louis

Complexe du Club de la garnison

des dispositions antérieures de fenestration ou d'ouvertures de portes, ces dispositions pourraient être rétablies à mesure qu'évoluera la fonction du bâtiment. Cependant, il ne faudrait pas procéder à une restauration de ces façades sur des fondements simplement théoriques.

L'emplacement a gardé très peu de son caractère historique. Un traitement paysager plus pertinent que le stationnement actuel devrait être réalisé dans la mesure du possible, fondé sur un examen des documents historiques.

Pour plus d'information, voir le *Code de pratique du BEEFP*.

Trad uction
